Conseil Communal
Le Vaud
conseil.communal@levaud.ch

Rapport de la Commission ad hoc minoritaire

Préavis municipal N° 32/2025 :
Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillères /conseillers,

Notre commission s'est réunie en date 15 décembre 2025 en présence M. Sébastien Humbert, municipal, et à nouveau le 30 janvier 2026. Nous remercions Humbert d'avoir pris le temps de répondre à nos question.

Nous avons étudié avec une grande attention le rapport du bureau d'ingénieurs Thol Concept mandaté par la Commune pour analyser les besoins en éclairage public de notre village. Ce rapport est clair, argumenté et oriente explicitement vers le scénario n°2. Malgré ces recommandations professionnelles, la Municipalité a choisi une autre option.

Le scénario n°2 prévoit d'ajouter quelques points lumineux aux endroits nécessaires, tout en éteignant, durant la nuit, tous ceux qui peuvent l'être, selon un profil d'abaissement et d'extinction. Concrètement, cela signifie : un abaissement sur la route principale, et un abaissement puis extinction pour l'ensemble des routes de quartier. Nous pouvons nous-mêmes déterminer le profil de l'abaissement.
Dans tous les cas, certains points lumineux seraient ajoutés, et les bornes actuelles remplacées par des lanternes.

Les deux rapports ad hoc partagent une préoccupation commune : la pollution lumineuse et ses effets sur la biodiversité, ainsi que sur la santé humaine (sommeil, rythmes biologiques). Notre commission minoritaire note en outre les ondes pulsées des modules de communication et 4G, dont il est prudent de limiter l'exposition quand des alternatives simples existent.

Nous considérons que l'usage croissant et parfois inapproprié, des technologies disponibles nous pousse à adopter des gadgets superflus, au détriment de notre santé et de la biodiversité.

Le « tout automatique » a un coût d'installation plus élevé, mais aussi des frais récurrents de maintenance et de mise à jour. Ces coûts ne sont pas seulement importants : ils s'inscrivent potentiellement dans la durée, sans véritable limite.

Comme le démontre l'étude du bureau d'ingénieurs Thol Concept, le scénario choisi par la Municipalité est disproportionné pour notre village Nous proposons une solution qui protège mieux la santé des habitantes et habitants, limite les nuisances lumineuses et électromagnétiques, et préserve les finances communales.

En conséquence, nous invitons le Conseil à accepter un crédit abaissé à CHF 165'395 pour améliorer l'éclairage de notre Commune, en supprimant les frais liés à la télégestion, soit CHF 18'009 et CHF 1'596.
Amendement 1 : Financer la somme de CHF 165'395, soit la suppression de la ligne 5, CHF 18'009 et de la ligne 6, CHF 1'596.

Conclusion :
Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc minoritaire vous propose

- **d'accepter tel qu'amendé** le préavis municipal N° **32/** 202**5 Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public**

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères /conseillers, nos meilleures salutations.

Rapport établi à Le Vaud, le 07.02.2026

Pour la Commission :

Fabienne Péry-Meylan

Karen Enzler

Attention : Art. 43 RCC Le commissaire absent lors de la séance décisionnelle ne peut pas signer le rapport.